



Révocation d'un sursis relativement à une peine de prison

Par montre, le **07/05/2011** à **18:55**

Bonjour,

Je souhaite savoir quelles sont les pouvoirs du JAP relativement au suivi d'un condamné qui a écopé d'une peine de prison (10 mois) avec sursis et mise à l'épreuve de 3 ans.

Si le condamné ne respecte pas les prescriptions du juge celui-ci peut révoquer le sursis même partiellement.

Dans ce cas 4 mois. Le condamné peut-il faire appel, et cet appel est-il suspensif de la décision du juge et retarde-t-elle l'incarcération? Il semble que non. La décision du JAP est normalement exécutoire par provision.

Merci pour toute réponse.